
Annexe D

Principaux points des accords

Accord de Sapoá

- Les contras doivent se rassembler avec leurs armes dans un certain nombre de zones pendant que les négociations se poursuivent;
- Le gouvernement doit accorder une amnistie à 3 300 prisonniers en deux étapes;
- Le gouvernement doit permettre aux contras de recevoir une « aide exclusivement humanitaire » pourvu qu'elle soit acheminée par la voie d'organismes neutres.
- Le gouvernement doit « garantir sans restriction la liberté d'expression ».
- Les contras doivent pouvoir participer au « dialogue national » d'Esquipulas.
- Le gouvernement doit permettre aux exilés de retourner librement.
- Les contras doivent pouvoir participer aux élections.

Tesoro Beach

- Les élections générales au Nicaragua, prévues pour novembre 1990, sont ramenées au 25 février 1990 au plus tard, sauf si le régime sandiniste et les partis d'opposition s'entendent sur une autre date.
- Révision de la législation sur les élections et sur la liberté de presse et d'information;
- Libération de prison des 1 600 à 1 700 anciens gardes nationaux et d'environ 1 400 contras;
- Élaboration dans les 90 jours d'un « plan commun aux fins de la démobilisation, du rapatriement de plein gré ou de la réinstallation » d'environ 11 000 contras et de leurs familles qui se trouvaient dans des camps dans le sud du Honduras.